

CHAMPIONNAT D'EUROPE FEMININ DE MATCH-RACING
LAGO MAGGIORE (SUISSE)
15-18 octobre 2021
(Dates et lieu à confirmer)

CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ DE MATCH-RACING
AUCKLAND (NOUVELLE - ZELANDE)
2-7 novembre 2021

MODALITE DE CONSTITUTION DES DELEGATIONS

PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe Féminin de Match - Racing aura lieu au Lago Maggiore (Suisse) du 15 au 18 octobre 2021 (**dates et lieu à confirmer**). Il se courra en J70 par équipages de 5 équipières (à confirmer).

Le Championnat du Monde Féminin de Match - Racing aura lieu à Auckland (Nouvelle - Zélande) du 2 au 7 novembre 2021. Il se courra en Eliott 7 par équipages de 5 équipières.

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ces Championnats.

Ce document a pour but de préciser les modalités de constitution des Délégations Françaises pour ces Championnats.

1 – GESTION DES INVITATIONS / QUALIFICATIONS :

1.1 Championnat d'Europe Féminin de Match - Racing : Eurosaf gère les invitations en partenariat avec l'organisateur de l'épreuve.

1.2 Championnat du Monde Féminin de Match - Racing : Women's International Match - Racing Series gère la sélection des skippeuses, en collaboration avec l'organisateur de l'épreuve. Les skippeuses seront qualifiées par la Ranking et/ou par des épreuves qualificatives (« qualifiées ») et/ou par des invitations (« wild cards »).

1.3 Pour ces deux Championnats, les skippeuses françaises devront faire elles-mêmes les démarches (sportives et administratives) pour se qualifier ou pour obtenir leur invitation.

2- CANDIDATURE POUR FAIRE PARTIE DE LA DELEGATION :

2.1 Toute skippeuse invitée / qualifiée pour l'un ou l'autre de ces deux Championnats pourra faire acte de candidature auprès de la FFVoile pour faire partie de la Délégation Française.

2.2 La candidature devra présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

2.3 Les skippeuses et leur équipage faisant acte de candidature devront notamment s'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat correspondant.

2.4 Les candidatures devront être adressées au Département Compétition & Performance - Pôle Habitable (habitable@ffvoile.fr) et à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) dans un délai raisonnable, si possible au moins 2 mois avant l'épreuve.

3- CONSTITUTION DE LA DELEGATION :

3.1 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de juin 2019.

3.2 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la Délégation (skippeuse(s) et équipage(s)) pour le Championnat d'Europe féminin de Match - Racing et pour le Championnat du Monde féminin de Match - Racing 2021. Le sélectionneur pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider à constituer les Délégations. Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipières issues de différentes candidatures ou des équipières qui n'auraient pas été intégrées dans un dossier de candidature déposé par une skippeuse.

3.3 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne pas constituer de Délégation pour ces Championnats, ou de ne pas intégrer à la Délégation un ou des équipage(s) ayant été sélectionnés pour ces Championnats.

3.4 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer à l'un ou l'autre de ces Championnats, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

4- LITIGES ET INTERPRETATION :

4.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.